Rapport financier 1994

Olivier Schmitt

Nous avons toujours la même difficulté à faire un rapport financier clair étant donné que les comptes s'arrêtent au milieu d'une activité financièrement importante de notre association : les Journées Nationales.

Il y a deux aspects:

* Le bilan comptable proprement dit effectué par Madame Maugue notre expert-compable.

* L'analyse gestionnaire de la répartition des dépenses et des réserves effectué par nos soins.

1 - Le bilan comptable

- L'assainissement s'est poursuivi comme l'an dernier ce qui nous permettra de ne pas être mis en danger par des journées non bénéficiaires cette année (pas de FAF).

- Le problème des frais de secrétariat supporté par le seul SNPP. La dette de l'AFPEP se creuse d'où l'intérêt d'envisager de faire supporter une prestation de service par l'AFPEP au profit du SNPP avec effet rétroactif sur les deux dernières années. Je demanderai un accord de principe à l'AG pour cela.

2- L'analyse gestionnaire

- Outre quelques postes qui pourraient être encore mieux maîtrisés (la papeterie par exemple)

- Les Journées Nationales seront équilibrées mais ceci sans compter les frais de secrétariat et de papeterie que l'AFPEP assure et qui sont habituellement couvert par l'excédent que nous n'aurons pas cette année.

- Le livre «Les états limites», actes des journées 92, est enfin payé par les deux versements de décembre et de mars soit 14 000 F. Mais nous sommes loin de l'équilibre, il nous en reste beaucoup à vendre…

- Pour la revue «Psychiatries» les comptes sont équilibrés mais nous n'avons sorti que 4 numéros!

- Satisfecit pour les soirées «Psychiatries» puisque le bénéfice de cette année couvre à peu près le déficit des années précédentes.

- Enfin, nos réserves seront proches de 200 000 F une fois les journées payées. Il serait sain qu'elles soient de 350 000 F correspondant à la couverture d'un an des charges salariales et de loyer.

Je demande enfin à l'Assemblée Générale de désigner un commissaire aux comptes pour l'an prochain et se conformer ainsi aux nouvelles dispositions légales.

Fait au Mans le 26/11/94

Le trésorier Olivier SCHMITT